

# Pension familiale pour chiens et Garderie de jour : Règlement intérieur anipay

**Conditions d'admission :** aucune exception n'est possible

## Identification

Seuls les chiens identifiés par tatouage ou puce électronique sont admis. Le propriétaire doit être en mesure de présenter la carte d'identification.

**Le carnet de vaccination et la carte d'identification (ou sa copie) doivent rester à la pension pendant la durée du séjour.**

## Vaccins

Les chiens doivent être à jour de leur vaccination contre les maladies suivantes :

Maladie de carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, et Leptospirose (CHPL).

La vaccination contre la toux du chenil est également exigée. Ce vaccin doit être fait minimum 10 jours avant l'arrivée en pension.

Les femelles en chaleur ne sont pas admises. Il incombe au propriétaire de s'assurer que les chaleurs ne peuvent pas tomber pendant le séjour de leur chienne.

## Traitements antiparasitaires

Les chiens doivent être traités contre les puces et les tiques avant leur arrivée. Dans le cas où une infestation serait décelée durant le séjour, nous nous réservons le droit de traiter le chien et le traitement sera facturé en supplément. Un traitement contre les moustiques et phlébotomes est fortement conseillé entre Avril et Octobre.

## Fonctionnement de la pension :

### Concept de pension familiale : Sécurité et bien être

Durant leur séjour à la pension, les chiens recevront toute l'attention dont ils ont besoin (jeux, présence, câlins...). Les chiens sont hébergés à notre domicile dans

un espace qui leur est dédié. Il s'agit d'une garde collective sans boxe, personnalisée et assurée par un professionnel qualifié. Les chiens bénéficient du confort d'un environnement familial et sécurisé.

### Etat de santé et sociabilité

Les traitements vétérinaires à administrer doivent obligatoirement être accompagnés d'une ordonnance du vétérinaire et fournis en quantité suffisante pour la durée du séjour. Certains soins peuvent être facturés (pommades, collyres, brossage des dents...)

Nous nous réservons le droit de refuser un animal ne présentant pas les normes d'hygiène et de santé suffisante ou contagieux ou trop agressif envers l'homme et ses congénères pour pouvoir séjourner à anipay.

L'entrée en pension peut être refusée même si le propriétaire a réservé et payé la place de son chien à la pension (dans ce cas aucun remboursement ne pourra être effectué).

Afin d'éviter au maximum de tels refus, une pré-visite est fortement conseillée.

### Alimentation

anipay fournit l'alimentation.

Chaque chien reçoit 2 repas quotidiens de croquettes de bonne qualité correspondant à son âge et à son poids.

En cas de souhait différent, le propriétaire doit fournir l'aliment en quantité suffisante pour la durée du séjour, le tarif journalier restant inchangé.

### Maladies et accidents :

En cas de maladie, blessure survenant pendant la durée du séjour à anipay, en dehors de toute urgence, et après en avoir informé le propriétaire et avec son accord, les soins appropriés à l'état du chien seront dispensés par le vétérinaire sanitaire désigné de la pension. Les frais découlant de ces soins et les frais de déplacements devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire et/ou le cas échéant d'anipay.

**Urgences** : Si l'état de santé du chien nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire du chien donne son accord pour que nous prenions toute disposition concernant la santé de son animal. Les frais seront à la

charge du propriétaire dans la totalité (honoraires du vétérinaire + frais de déplacement pour se rendre à la clinique d'urgences).

En cas de décès du chien durant son séjour, nous nous engageons à avertir le propriétaire immédiatement et à faire établir par un vétérinaire une attestation mentionnant clairement la cause du décès. Les frais vétérinaires engagés, notamment si une autopsie est nécessaire, sont à la charge du propriétaire.

### Responsabilités

En cas d'urgence vétérinaire ou d'un problème avec le chien (problème comportemental type agressivité, chienne en chaleur...), il vous sera demandé de nous **donner les coordonnées d « une personne en cas d'urgence »**, cette dernière doit être toujours joignable et disponible pour éventuellement venir récupérer le chien le plus rapidement possible en cas de problème avec ce dernier. Il peut donc s'agir d'une autre personne que le propriétaire, il s'agit d'une obligation légale.

Le propriétaire, qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son chien pendant son séjour, sauf faute grave reconnue imputable au prestataire anyway. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité. Par exemple, en cas de détérioration des installations causés par un animal et nécessitant une réparation, la responsabilité civile de son propriétaire sera engagée.

### Horaires

Les horaires d'accueil sur rendez-vous et de contact par téléphone sont les suivants :

**du lundi au samedi de 9h à 19h** (sauf jours fériés).

L'arrivée des pensionnaires se fait sur rendez-vous. Le départ des pensionnaires se fait sur rendez-vous. Les horaires de rendez-vous doivent être respectés.

En cas d'empêchement, anyway en sera informée au plus tôt. Sans nouvelles, après 15 minutes d'attente, nos occupations auprès des chiens étant prioritaires, un nouveau rendez-vous sera nécessaire *afin de ne pas perturber les activités de la pension et la quiétude du lieu.*

**Dimanche** : les Entrées et Sorties sont possibles exclusivement **entre 17 et 19h.**

Tarifs et réservations (mise à jour 01/04/2024)

Le tarif à la journée pour 1 chien est de 20 € (22 € au-delà de 12 kg). Mises à jour et options, consultez le site [aniway.fr](http://aniway.fr)

Toute journée entamée est facturée en entier (y compris le jour de l'arrivée et le jour du départ).

Le règlement du séjour se fait à la réservation ou dernier délai à l'arrivée du chien après commun accord. La réservation est effective lorsque le contrat est signé et le paiement du séjour est fait (ou au minimum des arrhes de 50%). Les arrhes ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Tout séjour entamé est un séjour entièrement dû, même si le propriétaire du chien le reprend de manière anticipée.

A compter de la réception du contrat et dans un délai de 15 jours, celui-ci doit être signé et les arrhes ou le séjour réglé pour que la réservation soit confirmée. Sans retour du client dans ce délai la place pourra être libérée pour un autre pensionnaire.

### **Fonctionnement de la garderie de jour :**

#### **Maladies et accidents :**

En cas de maladie, blessure survenant pendant la durée du séjour à aniway, en dehors de toute urgence, et après en avoir informé le propriétaire et avec son accord, les soins appropriés à l'état du chien seront dispensés par le vétérinaire sanitaire désigné de la pension. Les frais découlant de ces soins et les frais de déplacements devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire et/ou le cas échéant d'aniway.

**Urgences :** Si l'état de santé du chien nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire du chien donne son accord pour que nous prenions toute disposition concernant la santé de son animal. Les frais seront à la charge du propriétaire dans la totalité (honoraires du vétérinaire + frais de déplacement pour se rendre à la clinique d'urgences).

En cas de décès du chien durant son séjour, nous nous engageons à avertir le propriétaire immédiatement et à faire établir par un vétérinaire une attestation mentionnant clairement la cause du décès. Les frais vétérinaires engagés, notamment si une autopsie est nécessaire, sont à la charge du propriétaire.

#### **Responsabilités**

Le propriétaire, qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son chien pendant son séjour, sauf faute grave reconnue imputable au prestataire anipay. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité. Par exemple, en cas de détérioration des installations causés par un animal et nécessitant une réparation, la responsabilité civile de son propriétaire sera engagée.

### Horaires

Les horaires d'arrivée et de départ des chiens de la garderie de jour sont les suivants :

**Le matin à partir de 7h et le soir jusqu'à 19h. Nous fixons ensemble votre rendez-vous au moment de la réservation.**

L'accueil est fermé en dehors de votre rendez-vous.

### Tarifs et réservations : ouverture de la garderie de mai à septembre

Le tarif à la journée pour 1 chien est de 25 €. Mises à jour et options sur [www.anipay.fr](http://www.anipay.fr)

Si jamais le propriétaire ne pouvait pas venir chercher ou déposer son chien et que le chien doit passer une nuit à la pension, il faudra impérativement prévenir anipay le plus tôt possible. La nuit sera facturée en sus 15 € (repas du soir compris).

Le règlement du séjour se fait à la réservation ou dernier délai l'arrivée du chien après commun accord.

Toute journée de garderie réservée est entièrement due, aucun remboursement ne sera fait en cas d'annulation.